

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

11 Janvier 1904

Municipalité du Canton Goly -

A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du ^{Canton Goly} village de Labelle, tenue le onze jour de Janvier mil neuf cent quatre, à dix heures de l'avant midi, en la salle publique, en la dite Municipalité du village de Labelle, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cet effet, par G. A. Pizanesse Secrétaire-Trésorier le vingt-deuxième jour de Décembre mil neuf cent trois dûment publié en la Municipalité du village de Labelle tel qu'il apparaît du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la présidence de G. A. Pizanesse Secrétaire-Trésorier.

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et articles de publication, au vu de la dite assemblée et requis les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire comme conseillers, il a été

Proposé par M. Emery Gadard cultivateur du Canton Goly secondé par M. Moïse St. Pierre cultivateur du Canton Goly que M. Jean Pallier industriel du Canton Goly soit élu conseiller du Canton Goly en remplacement de lui-même
 Proposé par M. Emery Gadard cultivateur du Canton Goly secondé par M. Moïse St. Pierre cultivateur du Canton Goly que M. Pierre D'Amboise cultivateur du Canton Goly soit nommé conseiller de la Municipalité du Canton Goly en remplacement de lui-même M. Étienne Malleguer.

Com
 Proc
 Dist

Proposé par M. Emery Gauthier cultivateur
du Cantain Goly secondé par M. Jean Vallée
industriel du Cantain Goly que M. Maurice
S^r Pierre cultivateur du Cantain Goly a
eu pour numéraire conseiller de la Municipalité
du Cantain Goly en remplacement de son prédécesseur
M. François David.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture
de la dite assemblée et ayant été mis en nomination
comme conseillers locaux autant de candidats
qu'il y a de conseillers locaux à élire, l'élection est déclarée close
et le président proclame élus conseillers
de la dite Municipalité du Cantain Goly.
M. M. Jean Vallée; Pierre Dauphin fils
et Maurice S^r Pierre sont ainsi élus
conseillers de la Municipalité du Cantain
Goly.

En foi de quoi je donne ce signe ce premier
jour de Janvier 1904

J. Pigeon Président
de la dite élection

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

Municipalité du Cantain Goly.

Je soussigné qui étant dûment nommé
conseiller de la Municipalité du Cantain
Goly, fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté à Labelle
de Trois-Rivières, le premier jour de Janvier
1904
J. Pigeon Sec. Trés.

Pierre Dauphin
maire
conseiller

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly -

Maire S.^r Pierre ayant été dûment nommé
 Conseillers de la Municipalité du Canton Goly
 j'ai serment que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ^{mon} charge et cela au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité - ainsi que Dieu
 me soit en aide.

Assermenté ce premier jour
 de Février 1904

J. B. Gagnaire
 Sec. Trés.

Maire S.^r Pierre
 Conseillers
John Pallett

Canada
 Province de Québec
 District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly -

1^{er} Février 1904
 A une session générale du Conseil Municipal
 du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des
 sessions le premier jour de Février mil neuf
 cent quatre à dix heures de l'avant midi
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec, à laquelle
 session sont présents M. le Maire John Pallett
 et M. M. les Conseillers Maire S.^r Pierre; Ernest
 Renaud; Raoul Labelle; Jules Brassard;
 Thomas Labonte

formant un quorum sous la présidence
 de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne par résolutions,

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que les résolutions passées à la séance du
 mois de Décembre dernier soient confirmées.

Adopté unanimement

Canada
Province de Québec

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
que M. Jean Palli soit nommé maire de la
Municipalité du Cantan goly.
Adopté unanimement.

Canada
Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Cantan goly -
Je Jean Palli ayant été dûment nommé
maire de la Municipalité du Cantan goly
fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Le serment ce premier jour
de Février 1904
John Palli
Maire

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier
en leur qualité respective soient autorisés
à signer un billet de cent cinquante piastres
à six pour cent - pour six mois à M. Adrien
Labelle - pour payer un billet de \$125.00 à la
Banque des Marchands du Canada du le 5 février
prochain et \$25 pour payer un partie de l'emprunt
temporaire.

- Adopté unanimement -

Proposé par M. le Conseiller Moïse St. Pierre
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que M. le Secrétaire - Trésorier soit autorisé de
notifier M. Ant. Tessier que ce conseil n'a plus
besoin de la salle publique et que le loyer devra

cesser le 1^{er} de Février 1904.

2^e Queiss M. le secrétaire Besarier établisse
d'une des ains que les seances du Conseil seront
tenues a l'avenir à son endroit le plus rapproché
de l'église et à dix heures de l'avant midi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
secondé par M. le Conseiller Thomas Labaude
que M. Mojaric Bolduc soit nommé inspecteur
de voirie en remplacement de M. Moise
S^t Pierre demissionnaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moise S^t Pierre
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que M. le secrétaire Besarier soit autorisé
à préparer un règlement accordant un
bonus de \$5750 pour ^{un} aider à la construction
de une manufacture de ~~papier~~ pulpe ^{avec une} ~~capacité~~

capacité de 10 tonnes ~~annuelle~~ de gré devra s'établir

de pulpe journalière. dans le village de Labelle. Laquelle devra recevoir
le dit bonus après qu'elle aura été en pleine
opération.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
secondé par M. le Conseiller M. S^t Pierre
que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

John Falle Moise
J. B. Bagnere Sect. bis.

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Galt

5 Avril 1904

A une session générale du Conseil municipal du Canton Galt, tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquième jour de Avril mil neuf cent ~~cinq~~^{quatre} à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Jean Valli et M. M. les Conseillers Moïse S^r Pierre; Ernest Renard; Pierre Dauphin fils; Jules Brassard formant un quorum sans la présidence de M. le Maire;

Il est statué et ordonné et le conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:
 Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondi par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Que les résolutions passées à la séance du premier jour de Février 1904 aient été confirmées

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
 Secondi par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Que M. France David et M. Ernest ^{David} soient avertis de se rendre au Conseil au prochain conseil qui se tiendra le premier lundi du mois de Mai prochain pour faire rapport au sujet du Règlement N^o 16.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
 Secondi par M. le Conseiller Jules Brassard
 que le Règlement N^o 22 soit homologué et soumis à l'approbation ~~des~~ ^{des} ~~conseillers~~ ^{des} ~~de~~ ^{de} ~~la~~ ^{du} ~~conseil~~ ^{du} ~~prochain~~ ^{prochain} ~~à~~ ^à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique et ensuite soumis au Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Lafrance fils
 Secrétaire par M. le Conseiller Ernest Renaud -
 que la chapelle cielle chapelle soit acceptée par
 ce dit conseil aux ~~trois~~ conditions darrrière par
 Juite par M. M. les Marguilliers et la dite chapelle
 sera vendue à l'enchère et le prix sera divisé entre
 les deux conseils.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secrétaire par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Bégin Sec. V. *John Vallée*
 Maire

Comté de
 Province de Québec
 District de Montréal

Municipalité du Canton Joly -
 Je soussigné John Vallée Maire de la
 Municipalité du Canton Joly certifie que le
 Règlement N^o 22 accordant un bonnus de
 (\$5750) cinq mille sept cent cinquante quatre
 à George H. Church; James Church; ou à la
 Société ou à la Compagnie dans laquelle ils font partie
 a été approuvé par la majorité des électeurs
 propriétaires tant qu'en Capital et en nombre
 le deuxième jour de Mai mil neuf cent
 quatre, tel qu'il appert par le livre de Joly.
 En foi de quoi je donne ce certificat ce
 troisième jour de Mai mil neuf cent quatre.

John Vallée
 Maire

J. Bégin Sec. V.

x

Canada
 Province de Québec
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly -

16 mai 1904

À sa session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le samedi jour de Mai mil neuf cent quatre à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Oghun Vallée - et M. M. les Conseillers Ernest Renaud, Thomas Labanti, Jules Brassard Raoul Labelle, Maire S^r Pierre, Pierre Dauphin fils. Formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
 Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que les résolutions passées à la séance du cinquième jour de Avril 1904, soient confirmées.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard -
 Que ce conseil approuve et confirme le certificat soumis à ce conseil de M. le Maire et du Secrétaire - Trésorier de ce conseil en date du troisième jour de Mai dernier, donné en vertu des articles 686 du Code Municipal, constatant que le règlement N^o 22 adopté et passé par le Conseil le cinquième jour d'Avril dernier, a été approuvé par les électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly, à la notation qui a eu lieu le deuxième jour de Mai dernier

à une majorité de 81 voix.

Cette motion est adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par M. le Conseiller Moïse St. Pierre
 que les Comptes suivants soient acceptés et
 payés.

Ledger 148	A M. Adolard Dauphin, pour entretien de la Mairie de M. Elly dans l'hiver de 1903-1904. payable par les Intéressés	Ledger 12	\$ 10.00	Page #6
Ledger 149	A M. Emery Gaudard pour entretien de la Mairie Paulette dans l'hiver de 1903-4	Ledger 143	\$ 16.00	
Ledger 74	A M. Emery Gaudard pour entretien de la Mairie Languan dans l'hiver de 1903-4	Ledger 145	20.00	
Ledger 78	A. M. Augustin Languan pour ausrage à la Mairie Languan en l'été 1903	Ledger 109	4.50	
Compte general 106 ledger.	Au "Le Spectateur" pour publication 146 ledger du règlement N ^o 22		\$ 57.60	

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par M. le Conseiller Moïse St. Pierre
 Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier soient
 autorisés en leur qualité respective de renouveler
 le billet signer le billet de \$ 79.00 à la Caisse
 d'Économie des Cantons du Nord et de l'Est
 et renouveler ^{les billets} à sans échéance si nécessaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Moïse St. Pierre
 Que les Comptes suivants soient acceptés et payés.

Ledger 127 96	A Joseph Sainclair pour brasserie à la Mairie Russeau	Ledger 109	\$ 2.75
Ledger 127 98	à la Mairie Orban		\$ 2.75
Ledger 127 98	A Damase Labelle pour brasserie à la Mairie Russeau	Ledger 28	\$ 2.00

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Perri
 Secundi par M. le Conseiller Ernest Renaud
 que M. Charles Martin soit nommé auditeur
 des Comptes du Secrétaire - Trésorier du Canton
 July -

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Perri
 Secundi par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Que le Compté présenté par M. Emery Guillard Ins-
 pecteur a gruire de B6.45 jans avoir travaillé au
 Canal d'égalité des terrains n^{os} 3, 4, 5, 6 Rang 6.
 soit payé à M. J. Weis payable par M. le Martin.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secundi par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 que M. Emery Guillard soit nommé jans aller
 examiner et visiter l'eau qui se dirige vers
 le chemin de la Monté-Brissau et qu'il rapporte
 au prochain conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Perri
 Secundi par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier soient
 autorisés à offrir au Conseil du village de Labelle
 une somme de \$ jans régler jans
 toute assemblée. la séance soit ajournée.

Adopté unanimement.

J. B. Jans Sect. v^{rs}. *solon Labelle maire*

Canada
 Province de Québec
 District de Maisson

25 juillet 1904

Municipalité du Canton Goly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions, le vingt-cinquième jour de Juillet-mil neuf cent quatre, à dix heures de l'avant-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à la quelle session sont présents M. Thomas Labonté, ~~et~~ pro. Maire - et M. M. les Conseillers Thomas Maisse S^r Pierre; Jules Brassard; Ernest Renard

faissant un quorum sous la présidence de M. le pro. Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
 M. le Conseiller pro. Maire S^r Pierre Secundi par M. le Conseiller Jules Brassard que M. Thomas Labonté soit nommé pro-Maire -

Adopté unanimement -
 Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard Secundi par M. le Conseiller Ernest Renard - que le rôle d'évaluation soit revisé et, usamment corrigé, suivant la loi.

Adopté unanimement -
 Proposé par M. le Conseiller Maisse S^r Pierre Secundi par M. le Conseiller Ernest Renard que la séance soit levée -

Adopté unanimement -
 Thomas Labonté
 Pro-Maire
 J. Regusse Sec. Trés.

L
 G
 D

Bras

W
 M

Bras
 28 juil

Canada
Province de Quebec
District d'Orléans

Canton Joly
Municipalite du village de Labelle

6 Septembre 1904

Le une session generale du Conseil Municipal
du Canton Joly, tenue a la salle ordinaire des
sessions, le sixieme jour de Septembre mil
neuf cent quatre, a dix heures de l'avenant midi
conformement aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Quebec, a laquelle session sont
presents: M. le Maire Jean Valli et M. M. les
Conseillers Ernest Renaud; Moire S^r Pierre;
Thomas Labonte; Jules Brassard; Pierre Dauphin
fils; Raoul Labelle formant un quorum
sans la presence de M. le Maire.

Il est statue et ordonne et ce conseil statue et
ordonne par resolutions.

Propose par M. le Conseiller Jules Brassard
Secunde par M. le Conseiller Moire S^r Pierre
que les resolutions passies le serze Mevi et le vingt
cinq juillet soient confirmees.

Adopte unanimement.

Propose par M. le Conseiller Moire S^r Pierre
Secunde par M. le Conseiller Thomas Labonte
que le Comptes presents par M. Alphonse Belanger
Inspecteur de sairie.

Brassard Propriete le 5 Sept 1904

A. Julien Brassard pour travaux faits
sur le lot N^o 14 Rang H. payable par M.

Louis Gauthier fils. 55 paye + 3 00

Que les comptes presents par Louis Gauthier
Inspecteur de sairie a Lamer

Williamson annes
Municipales 1902.

A Louis Gauthier fils payable par les lots 2, 3, 4
Rang H. + 5 00

Que le Compte presenté par l'inspecteur de sairie
Jules Brassard. Soudain

Brassard Propriete le 28 Janvier 1905

A Julien Brassard payable par les tributes
de la Mairie Brassard 1903-1904 72. paye + 5 00

153
 A Osmell Quay. Jour avoir ouvert dans le
 chemin de la Mante-Bressan payable par
 le Docteur Bressan 34 Payé par G. Dumy + 2 00
 Cdue les Comptes présentés par Jas. Balduc
 Inspecteur de voirie
 à Joseph Balduc 31 } * 4 75-
 à ~~Pierre~~ Pierre Gagnan 93 } * 1 00
 à Elise Vinay 24 } * 3 75-
 à Alex. Gole 143 } 3 75-
 à Marius Vinay 24 } + 3 30
 Payable par le Intérêt du Rang I. 154 } \$ 16 55
 Cdue le Compté présenté par Alfred Belanger
 Inspecteur de voirie
 à Pierre Samblan 21 } + 3 00
 à Alfred Belanger 57 } + 1 60
 Payable par le lot. N^o 13 Rang H. 99 } + 4 00
 Cdue les Comptes présentés par M. Louis
 Gauthier Inspecteur.
 A. Pierre Clat. payable par le lot. N^o 5 Rang I. 134 } 1 25-
 A. Pierre Clat. payable par le lot. N^o 11 Rang I. 33 } 2 00
 à Louis Gauthier père fils payable par le lot. N^o 11 } 2 50
 à Pierre Gagnan 93 " " " } 33 1 25-
 à Louis Gauthier père " " " } 33 1 25-
 à Pierre Gagnan 93 " " " } 5 25-
 Saint-acceptés et payés.

Rosephite Dubre
 Marie Coopras
 Storahe Coopras
 " " X 53
 " " X 93
 " " X 96

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 que M. l. Inspecteur agraire Emery Gadard suit-
 motivé de faire une division nouvelle au
 sujet du Canal d. l'égout. des lots N^o 3, 4, 5, 6 du
 Rang G. et fasse son rapport-basi sur le
 règlement N^o 16., attendu que la division sur laquelle
 les travaux ont été fait ^{précédemment.} ne sont pas corrects.

Adopté unanimement.

Co
 Pr
 Di

Préposé par M. le Conseiller M. S^r Pierre
 Secrétaire par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que la séance soit levée.
 John Vallée maire
 H. Ryanose Sec. tris.

Canada
 Province de Québec
 District d. Mattawa -

Municipalité des Cantons Joly

3 Octobre 1904.

A une session générale du Conseil Municipal
 des Cantons Joly tenue à la salle ordinaire des
 sessions, le troisième jour d'Octobre mil
 neuf cent quatre, à dix heures de l'avant-midi,
 conformément aux dispositions du Code Muni-
 cipal de la Province de Québec à laquelle session
 sont présents M. le Maire John Vallée et M.
 M. les Conseillers Thomas Lohanté, Jules Brassard,
 Pierre Dauphin fils; M. le Maire S^r Pierre jurement
 un quorum sans la présidence de M. le Maire.
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne par résolutions comme suit:

Préposé par M. le Conseiller Maire S^r Pierre
 Secrétaire par M. le Conseiller Secrétaire Pierre Dauphin fils
 que le Compte présenté par M. Jas. Balduc Inspecteur
 de voirie au montant de \$ 4.00 pour avoir travaillé
 sur le lot n^o 20 Rang 1. pour réparer le font-
 soit-juyé par Harmonidas Labelle soit-accepté
 et payé payable à Jules Brassard (222) +

155 +

Adopté unanimement.

Préposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard
 que le Compte présenté par M. Alfred Bélanger

+

inspecteur de mairie et élu de M. Jules
Saindau inspecteur de mairie saisi et accepté
et payé -

- 157X payé Adolard Belanger sur le N^o 16 a. J. A. Bizouac 1876 2.00
 - 21X " Pierre Saindau " " " " 1876 1.50
 - 21 " Pierre Saindau pour entretien d'égoutte. Mouté Brissard
 - 21X " Pierre Saindau pour travaux sur le N^o 13 G. J. A. B. 1876 2.25
- Compte présenté par Joseph Saindau inspecteur
de mairie
- X 158 A. Antoine Rochau, Mouté Brissard X 2.00
 - X 159 A. Napoléon Ostigny " " pas payé X 1.47
 - X 108 A. Jas. Saindau " " " 2.25
 - X 108 A. Jas. ~~Saindau~~ " " droit réparé 121X 40
 - X 28 A. Lamarc Labelle " " " 1.25
 - X 56 A. Jules Saindau " " " 1.50

Adopté unanimement: 9.27

Proposé par M. le Conseiller Maise S^r Pierre
Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brissard.
que l'inspecteur de mairie Joseph Saindau
saisi sur rapport verbal, soit autorisé de
faire refaire et élargir le chemin des lots
appartenant au Docteur Brissard, Que le dit
inspecteur donne avis au propriétaire surant
la loi.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labauté
Secrétaire par M. le Conseiller Maise S^r Pierre
Que M. le Secrétaire-Treasurer soit autorisé
à acheter et sept. Code Municipal et autant de
Code nécessaire pour les inspecteurs de mairie.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brissard
Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Labauté
que M. J. A. Bizouac soit nommé surintendant

achat de 7 codes

Jeux verbaux le chemin de front des lots 1/2 16, et
1/2 17 du Rang G. du Canton Joly

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Labonté
Que M. J. A. Byness soit nommé surintendant
spécial pour verbaliser les chemins de front
des N^{os} 2 au N^o 14 du Rang H ainsi que la Marelli
du Rang H.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Pierre Lauphin fils
Secrétaire par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
que la séance soit ajournée.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre.
Secrétaire par M. le Conseiller Jules Perusse.
Que les résolutions passées à la séance du 3 Octobre
1904 dernier soient confirmées.

Adoptés unanimement:

John Lullie maire

J. Byness

Secrétaire

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly-

7 novembre 1904

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions, le septième jour de Novembre mil neuf cent quatre, à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Jean Vallée et M. M. les Conseillers Moïse S^r Pierre; Jules Brassard; Raoul Labelle; Ernest Renaud; Thomas Labonté formant un quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Secondi par M. le Conseiller Jules Brassard
que les résolutions passés à la séance du 3 Octobre dernier soient confirmés.

Adoptés unanimement

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre

Secondi par M. le Conseiller Raoul Labelle

que ^{la vérification des} les Comptes présentés par l'auditeur M. Charles Martin, depuis le 2^o jour de Septembre 1902 jusqu'au 1^{er} jour de Novembre 1904; ^{sont} ~~ont~~

que la Corporation du Canton Goly avant la division a en caisse \$ 56.99;

que la Corporation du Canton Goly après la division a ~~un~~ un déficit de \$ 141.95[¢].

Que l'audit fait par M. Charles Martin auditeur soit accepté

Adoptés unanimement.

Présidé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secrétaire par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre.
 Que le compte présenté par M. l'auditeur-
 225 lo. Martin pour l'audition des comptes sur
 montant de \$ 8.00 par l. du Sec^r Secrétaire -
 Versées du 1^{er} septembre au 1^{er} Novembre 1904
 au montant de \$ 8.00 soit accepté et lui soit
 payé par la Corporation 106 +

Adopté unanimement.

Présidé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
 Secrétaire par M. le Conseiller Raoul Labelle -
 que M. J. A. Rejlander se soit nommé sur-
 intendant spécial pour visiter les chemins
 de la Mont^e Brassard; les chemins de front-
 des lots 16, 17 du Rang 4. et le chemin front
 par le gaurment sur les bords du lac Labelle.
 sur requête verbal de M. Emile Beauchemin
 et Alphonse Bélanger.

Adopté unanimement

Présidé par M. le Conseiller Ernest Bernard
 Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Que le compte présenté par M. Majorie Bolduc
 inspecteur de voirie pour avoir construit
 un front sur le lot N^o 5 Rang B. pour la
 somme de \$ 35.00 soit accepté et que cette
 somme de \$ 35.00 soit payé à Frédéric
 David. payable par l'arrondissement du Rang B.

Adopté unanimement.

Présidé par M. le Conseiller Ernest Bernard
 Secrétaire par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que la séance soit levée -

le 1^{er} novembre 1904
 au 1^{er} décembre 1904
 repaidé novembre 24

Conseillers

Pierre Dauphin fils	11 Janvier	1904	La
Maire S. ^r Pierre	11 "	1904	Pro
Jean Vallée	11 "	1904	Dist
Thomas Labonté	12 "	1903	
Jules Brassard	12 "	1903	
Ernest Renaud	13 "	1902	
Roual Labelle	13 "	1902	

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Gatz

15 Décembre 1904

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Gatz, tenue à la salle ordinaire des sessions, le quingzième jour de Décembre mil neuf cent quatre à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Jean Vallée et M. M. les Conseillers; Thomas Labonté; Maire S.^r Pierre; Pierre Dauphin fils; Ernest Renaud formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
Proposé par M. le Conseiller Maire S.^r Pierre
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que la session soit ouverte au dix-neuvième jour de Décembre 1904

Adopté unanimement.

+

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly -

19 Décembre 1904

Conformément à son gouvernement de
 Conseil Municipal du Canton Joly, tint une
 séance, le dix-neuvième jour de Décembre
 mil neuf cent quatre à dix heures de l'avant-
 midi; conformément aux codes Municipals
 de la Province de Québec à laquelle se présen-
 tèrent M. le Maire Jean Valli et
 M. les Conseillers Raoul Labelle; Ernest
 Bernard; Pierre Dauphin fils; Thomas
 Labre; Jarmont un quorum dans la
 présidence de M. le Maire,

Les Brasseur

Il est statué et ordonné et le conseil statue
 et ordonne par résolutions comme suit:
 Proposé par M. le Conseiller Moise S^r Pierre
 Leardi par M. le Conseiller Thomas Labre
 que M. J. T. G. Gatin soit nommé président
 d'élection pour l'élection des conseillers qui
 aura lieu le neuvième jour de Janvier 1905

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moise S^r Pierre
 Leardi par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier
 en leur qualité respective soit autorisé à signer
 à J. A. Biganese soit un billet de deux cent
 vingt-neuf piastres à quatre mois, payable
 à la Banque des Marchands du Canada à S^r Jérôme
 2^e. Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier et
 en leur qualité respective soit autorisé à signer
 un billet de cent cinq piastres à 6% à
 George Labre; à quatre mois pour solder
 un billet de la Caisse d'Économie de
 le 31 Octobre 1904.

Adopté unanimement. ✕

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé
 à collecter de la Corporation du Village de Labelle
 le paiement de la vente de la vieille Chapelle
 à part égale.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Que le compte-présenté par M. Joseph Laugan
 inf. de mairie pour entretenir de la Mairie-Paulette pour l'éti-
 de 1904 payable à M. Charles Martin pour la
 somme de \$6.50. soit-accepté -

payé le 30 Dec. 1904
 reparti Montée 44

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse St-Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 que le compte-présenté par M. Ulric Brasscan
 Inspecteur de mairie au pay montant de \$20.00
 payable à M. Joseph Baivin soit payé par les
 intérêts des Montés du chemin le Chapleau,
 soit-accepté -

Reparti Montée 43

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 que la séance soit ajournée levée

Adopté unanimement.

John Vallée maire
 J. B. Gagnon Sec. Trés.

4